

## **CAMSP pour Déficiants Visuels – PEP 69**

### **Bilan-Conseil**

## **A l'attention des professionnels et parents concernés**

### **Présentation du Bilan-Conseil**

Le CAMSP pour déficients visuels a une autorisation d'accompagnement médico-social pour 45 jeunes enfants déficients visuels vivant dans la région Rhône-Alpes.

Du fait de sa spécialisation, et comme tout CAMSP sur son territoire d'intervention, le CAMSP pour Déficiants Visuels assume une fonction « Ressources » pour les jeunes enfants déficients visuels de la région Rhône-Alpes. Dans ce cadre, l'équipe du CAMSP-DV a organisé son fonctionnement pour proposer, en plus de sa mission initiale, des Bilans-Conseils réalisés à la demande des CAMSP polyvalents.

L'objectif général des Bilans-Conseils est d'organiser des consultations et bilans pluridisciplinaires spécialisés pour répondre aux questionnements des équipes de CAMSP polyvalents accompagnant de jeunes enfants avec déficience visuelle, et promouvoir l'adaptation des pratiques à la déficience visuelle. Il pourra s'agir de préciser les potentialités de l'enfant, de favoriser des diagnostics différentiels, de repérer l'impact de la déficience visuelle sur le développement de l'enfant ou de suivre l'évolution visuelle pour des enfants porteurs de polyhandicaps, par exemple.

Dans ce cadre, les domaines traités lors d'un Bilan-Conseil pourront être :

- l'évaluation des capacités visuelles
- l'utilisation de la vision
- les déplacements
- l'utilisation des modalités sensorielles
- la relation à autrui et la communication
- l'évaluation développementale et cognitive
- les adaptations scolaires.

Les équipes de CAMSP polyvalents souhaitant bénéficier de Bilans-Conseils au CAMSP-DV peuvent prendre contact en amont avec la Direction Adjointe pour établir une convention de partenariat.

## Organisation du Bilan-Conseil

### Avant le Bilan-Conseil

Pour répondre au mieux aux attentes, l'équipe du CAMSP-DV a absolument besoin que l'équipe demandeuse transmette des observations et des interrogations détaillées concernant l'enfant qui sera vu en Bilan-Conseil.

- l'équipe du CAMSP demandeur informe les parents du cadre et des objectifs du Bilan-Conseil réalisé au CAMSP-DV
- l'équipe demandeuse recueille l'accord des parents pour réaliser un Bilan-Conseil et pour transmettre au CAMSP-DV des informations, y compris médicales, concernant l'enfant
- l'équipe demandeuse renseigne la Fiche ci-jointe concernant l'enfant et la transmet au secrétariat avec les documents suivants :
  - .copie des derniers bilans médicaux et paramédicaux
  - .tout élément jugé utile à une meilleure connaissance de l'enfant et de sa problématique
- l'équipe du CAMSP-DV prend connaissance de la demande et élabore une proposition de Bilan-Conseil en priorisant les évaluations répondant aux questionnements de l'équipe demandeuse
- le secrétariat du CAMSP-DV et/ou les professionnels impliqués contactent la personne indiquée sur la Fiche de renseignement comme interlocutrice au sein de l'équipe demandeuse et transmettent la proposition de dates du CAMSP-DV pour planifier le bilan.

### Pendant les rendez-vous du Bilan-Conseil

- seul le/les parent(s) accompagne(nt) l'enfant à la consultation médicale ophtalmologique qui est la première étape obligatoire de chaque Bilan-Conseil
- il est ensuite indispensable qu'un des parents et un professionnel de l'équipe demandeuse (effectuant un suivi régulier auprès de l'enfant) se déplacent pour participer aux évaluations/bilans complémentaires (éducatif, orthoptique, psychologique ou psychomoteur)

### Après le Bilan-Conseil

- chaque consultation ou bilan/évaluation réalisé fait l'objet d'un écrit de la part des professionnels du CAMSP-DV concernés
- ces écrits sont transmis à l'équipe demandeuse. Celle-ci est responsable de leur intégration au dossier de l'enfant et de leur diffusion aux parents.

## Organisation des Bilans Conseils Année 2015-2016

Les plages disponibles pour les bilans conseils au CAMSP DV sont limitées du fait des autres missions de notre équipe.

Pour l'année 2015-2016, notre équipe réserve 1 à 2 plages de consultations ophtalmologiques par mois pour les bilans conseils, d'octobre 2015 à mai 2016 inclus.

Les équipes qui souhaitent qu'un enfant bénéficie d'un bilan conseil durant l'année 2015-2016 sont invitées à renseigner et à nous envoyer la fiche de demande ci-jointe.